



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

### Préavis No 06-2024 Rénovation des escalators de la place de la Gare

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 9 avril à 18h30 à la Maison Pulliérane. La séance a été levée à 19h04.

La commission étant composée, outre le soussigné, de Mesdames Pascale Cuche, Isabelle Farkas, Denise-Elise Haramis, Liuna Jung, Mary Mayenfisch-Tobin, et de Messieurs Frédéric Anken, David Häusermann, Marco Toti.

La Municipalité était représentée par Madame Lydia Masméjan, accompagnée de Messieurs Sébastien Cornuz, Chef de service, Alain Schneider, Adjoint du chef de service.  
Au nom de la commission, je tiens à remercier à la Municipalité et à l'administration pour les informations communiquées et les réponses aux questions de la commission.

Préavis de la commission ad hoc

A l'unanimité la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 06.2024.

Parmi les éléments en faveur du préavis, il est relevé que les escaliers roulants actuels sont anciens et que le remplacement des pièces de rechanges devient compliqué. Ceci engendre des coûts d'entretien importants. De plus le modèle actuel ne dispose pas de cellules de détection, et les escalators tournent ainsi en continu de 6h00 à 20h00, quelle que soit la fréquentation, engendrant une consommation d'électricité importante.

#### **Discussion sur l'opportunité du remplacement de l'escalator existant**

Les escalators actuels, installés en 1989, posent de nombreuses questions concernant les moteurs qui ne sont plus produits aujourd'hui. De plus, les frais d'entretien actuels sont conséquents, à savoir 59'225 CHF par an, pièces et main d'œuvre pour les 4 escaliers roulants.

Les nouveaux escaliers roulants seront équipés de cellules de détection activant un démarrage « doux » au passage d'une personne ce qui permettra d'optimiser la consommation d'électricité, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'économie d'énergie n'est pas connue à ce stade.

Actuellement les escaliers roulants fonctionnent de 6h00 à 20h00 et il n'est pas prévu de modifier les horaires de fonctionnement.

### **Discussion sur la procédure de gré-à-gré**

La procédure de gré-à-gré a été accompagnée par une personne indépendante des constructeurs d'escalators, et spécialisée dans l'audit et la négociation d'offres.

Les frais de remplacement des 4 escalators se montent à 190'300 CHF, une réserve de 9'700 CHF pour imprévus s'y ajoute, soit un total de 200'000 CHF.

### **Discussion sur le contrat d'entretien**

Le contrat sera conclu pour une période de 5 ans puis sera rediscuté à l'issue de cette période.

Le coût annuel passera à 27'025 CHF et les deux premières années de contrat d'entretien bénéficieront d'un rabais de 25%, du fait de la garantie couvrant la nouvelle installation.

Par rapport au contrat actuel, l'économie sur les coûts d'entretien annuel sera de 38'950 CHF les deux premières années, puis de 32'200 CHF.

### **Discussion sur les travaux et leurs conséquences pour les usagères et usagers**

L'installation se fera à l'automne 2024 en 2 phases :

- Un premier lot de 2 escaliers roulants sera remplacé dans un délai de 20 jours environ, les 2 autres escalators actuels restant en service durant cette période.
- Puis, le second lot de 2 escaliers roulants sera remplacé, dans un délai équivalent de 20 jours.

Une communication spécifique sera mise en place pour informer les usagères et usagers, en encourageant les personnes valides à utiliser les escaliers et en orientant les personnes à mobilité réduite vers les ascenseurs situés à proximité des escalators ou sur le quai nord (ascenseur vitré).

En conclusion,

A l'unanimité, la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis 06.2024.

Pour la commission ad hoc  
Yannick Klein, Président

Pully, le 10 avril 2024.